

Réunion du Conseil Municipal du 3 mai 2022

Validation de la proposition du bureau d'études L J CONSEIL en vue de la création d'une commune nouvelle

le recours à un bureau d'études pour l'accompagner dans le projet de la Commune Nouvelle.

Une consultation a été lancée afin d'avoir un appui à la création de la commune nouvelle et d'aider les communes du Breuil-Barret, La chapelle-aux-Lys et la Tardière dans l'organisation de la démarche, l'élaboration du projet politique, la communication et la coordination globale des différents partenaires.

Monsieur le Maire présente ensuite les offres de 2 bureaux d'études NEPSIO et L J CONSEIL qui proposent un accompagnement et une méthodologie destinés à accompagner les élus dans leur réflexion en vue de la co-construction d'un projet commun et de la création d'une commune nouvelle.

Après étude du contenu des offres et notamment des prestations et de la méthodologie proposées, l'offre de LJ CONSEIL apparaît plus adaptée aux besoins et aux demandes des 3 communes.

Le montant prévisionnel de l'offre présentée par L J CONSEIL s'élève à 11 900, 00 € HT et 14 280,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance des dossiers des 2 bureaux d'études décide par :

VOTANTS	BULLETINS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12	11	0	1

- De retenir le **bureau d'études L J CONSEIL - 44230 Saint-Sébastien-sur-Loire** pour l'accompagner dans le projet de création de la commune nouvelle.
- D'autoriser Monsieur le Maire à valider et signer la proposition du bureau d'études LJ Conseil pour un montant prévisionnel HT de 11 900, 00 € HT et 14 280,00 € TTC. et demande que la participation de chaque commune soit établie au prorata du nombre d'habitants.

Demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes pour la réhabilitation d'un logement locatif situé 33, rue de la mairie

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation d'u bâtiment locatif situé 33, rue de la mairie et propose de solliciter un fonds de concours « équipements structurants » 2021-2024 auprès de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie.

Il propose au Conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel et de déposer un dossier de demande pour ces travaux auprès de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie.

Plan de financement prévisionnel

<u>DEPENSES</u>	
Estimation des travaux	79 124,99 €
Honoraires de maîtrise d'oeuvre	9 890,62 €
Bureau de contrôle/SPS	3 000,00 €

Assurance dommages ouvrages (3,50% des travaux)	2 769,37 €
Divers	5 000,00 €
TOTAL HT (travaux + honoraires + divers)	99 784,98 €
TVA non récupérable	9 978,50 €
TOTAL TTC	<u>109 763,48</u> €
<u>RECETTES</u>	
DETR/DSIL (30%)	24 074,00 €
Fonds de concours « Equipement structurants »	37 855,49 €
Autofinancement	47 833,99 €
Montant total des recettes	<u>109 763,48</u> €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve le projet de restauration du locatif ainsi que le plan de financement prévisionnel présenté.**
- **Autorise Monsieur le Maire à constituer et à déposer un dossier de demande de fonds de concours « équipements structurants » auprès de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et à effectuer les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande.**

Convention GEOVENDEE – Publication de données ouvertes

Monsieur le Maire présente la convention de GEO VENDEE pour la publication de données ouvertes.

Les adresses font partie du socle de base des données publiques devant être mises en open data. Elles sont stratégiques dans de nombreux domaines comme la sécurité, le commerce, l'état civil, les impôts et le déploiement de la fibre.

Afin de répondre à ces enjeux stratégiques Géo Vendée, plateforme départementale en matière d'information géographique du département de la Vendée, a mis en place la Base Adresse Locale Vendée (BAL85) sur l'ensemble du département.

La présente convention a pour objet de permettre à Géovendée de publier les données ouvertes en Open Data.

Après délibération, le conseil par :

VOTANTS	BULLETINS	POUR	CONTRE	ABSTENTIO N
12	12	11	1	0

➤ **ACCEPTÉ** la convention de données ouvertes par Géo Vendée,

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention**